

Aux clubs-membres de

l'A.S.B.L. Judo Wallonie-Bruxelles

Ottignies LLN, le 04 mars 2024.

Madame, Monsieur,

Concerne : Convocation Assemblée Générale Ordinaire

Nous vous invitons à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'A.S.B.L. Judo Wallonie-Bruxelles qui aura lieu le **DIMANCHE 24 MARS 2024**

**Salle Le Foyer – Hall d'Athlétisme
Centre de Blocry
1348 – OTTIGNIES -Louvain la Neuve
de 9 H 30 à 10 H 00 contrôle des pouvoirs.**

Tous les documents utiles à l'examen des différents points seront prochainement placés sur le site www.judowb.be.

Ces documents seront adressés sur support "papier" à tout club-membre qui en fera la demande.

Le contrôle des pouvoirs s'achèvera à 10h00 précises, tout club-membre ne s'étant pas présenté dans les délais au contrôle des pouvoirs ne pourra prendre part à l'assemblée générale.
L'assemblée débutera à 10h15.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Il est rappelé que les clubs-membres qui souhaitent participer à cette assemblée générale doivent :

- être représenté par une personne âgée de dix-huit ans au moins, affiliée auprès du club-membre de l'association qu'elle représente et possédant une licence en ordre auprès de Judo Wallonie-Bruxelles,
- cette même personne ne pourra représenter qu'un et un seul autre club-membre moyennant procuration.
- être en ordre de cotisations vis-à-vis de Judo Wallonie-Bruxelles et du Comité provincial dont le club-membre dépend pour l'année écoulée.
- avoir transmis à Judo Wallonie-Bruxelles les dernières modifications relatives à la composition du comité de votre club.

Dans l'attente de vous rencontrer à cette occasion, nous vous présentons ici, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations sportives.

Pour l'organe d'administration,



Frédéric TREUTTENS
Président,



Fabienne CHARLIER
Secrétaire Générale,